



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT  
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

NEW YORK, N.Y. 10017, le 30.12.1977

757 Third Avenue, 21st Floor  
Tél.: 421-1480

Réf.: 713.301 - RN/rc

Direction politique  
(Nations Unies et O.I.)  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Restructuration des secteurs économique  
et social des Nations Unies

	GM	TI	GR	PO	TIAY	GU	13
Dir	B.1						
Visa		llk	GM	FM			
CPD			03.0178				-4
Réf			0.713-13(1)				

Monsieur l'Ambassadeur,

I. Bilan

Comme je vous l'ai signalé par voie rapide, la Deuxième Commission a réussi en dernière minute à se mettre d'accord sur l'ensemble du texte que le Comité de la restructuration lui avait transmis (assorti de parenthèses reflétant l'absence d'accord sur certains points), rendant ainsi possible un consensus au niveau de l'Assemblée générale. Il convient pourtant de relever que ce consensus ne fut possible qu'au prix d'une dilution du texte sur certains points essentiels et, par ailleurs, de déclarations interprétatives des principaux participants (CEE, USA, Japon, G-77, pays socialistes).

Ainsi s'achève, après deux années de négociations ardues et souvent frustrantes, la première phase de cet exercice de restructuration. Cet exercice est resté bien au-delà des espoirs que l'on avait mis en lui, surtout si on le compare au fameux "rapport des 25" dont il était censé s'inspirer. En rétrospective, il n'est



pas exagéré de dire que l'on s'est embarqué dans cet exercice sans en avoir saisi la véritable dimension et, d'autre part, sans s'être rendu compte de sa complexité. A cela s'ajoute que d'emblée l'objectif poursuivi par les différents groupes fut différent, voire contradictoire, ce qui provoqua rapidement une situation ambiguë: alors que les Occidentaux abordaient la restructuration comme un exercice de "management" destiné à rationaliser des structures qui, depuis 1945, se sont développées de manière désordonnée, les PVD désiraient remodeler les secteurs économique et social des Nations Unies de manière à en faire un véritable levier du nouvel ordre économique.

Mesuré aux objectifs que l'on s'était fixé il y a deux ans, le résultat de cet exercice est donc modeste. Le texte adopté par l'Assemblée générale manque de vigueur et reflète bien les nombreux compromis auxquels on a dû se résoudre au cours des négociations afin d'accomoder tous les points de vue en présence. Il n'en reste pas moins que cet exercice de restructuration - le plus ambitieux dans lequel se soient lancées les Nations Unies depuis leur création -, outre son intérêt didactique pour les participants, a permis de poser quelques modestes jalons sur la voie d'une restructuration complète des secteurs en question. Ce n'est qu'à l'issue de la deuxième phase qui débute actuellement - celle de la mise en oeuvre de ces recommandations - qu'il sera véritablement possible de dresser le bilan de cet exercice. En d'autres termes, c'est de la volonté politique des membres de la communauté internationale que dépendra en dernière analyse la question de savoir si ces recommandations resteront lettre morte ou si, au contraire, elles constitueront l'amorce



d'un mouvement visant à mettre en place des structures plus rationnelles et donc plus efficaces au sein du système des Nations Unies.

## II. Résultats

Cette mission vous ayant informé de manière détaillée tout au long des négociations, je me bornerai à en rappeler ici les principaux résultats:

### a. Assemblée générale (chapitre I)

*f. aussi notes de la CIEC*

La tentative du G-77 de faire consacrer le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'organe suprême de négociation n'a pas abouti, les pays développés s'étant opposés à ce que l'on s'écarte du cadre tracé par la Charte. En ce qui concerne le rôle et les prérogatives de l'Assemblée générale, c'est donc le "statu quo". Les quelques dispositions visant à rationaliser le travail des commissions de l'Assemblée (paragrapes 3 et 4) pourraient, si elles étaient appliquées, améliorer la situation actuelle.

### b. ECOSOC (chapitre II)

Les objectifs divergents poursuivis par les différents groupes dans ce chapitre (élargissement du Conseil et révision des quotas de participation pour le G-77, rationalisation des procédures de travail et suppression d'organes subsidiaires pour les pays occidentaux) n'ont pas permis d'aboutir à des conclusions très vigoureuses. L'amorce d'une rationalisation du Conseil existe néanmoins. C'est à l'ECOSOC lui-même qu'il appartiendra dorénavant de bâtir sur ces fondements sommaires, tâche dont il pourrait se saisir à sa séance d'organisation en janvier 1978.

c. Autres tribunes de négociations (chapitre III)

Ici également, les pays occidentaux ont été en mesure d'éviter que les relations existant entre l'Assemblée générale d'une part, les agences spécialisées et le GATT, d'autre part, soient modifiées en faveur de l'Assemblée générale. C'est donc le "statu quo".

d. Activités opérationnelles (chapitre V)

En raison de l'opposition très vive de certains PVD au principe de l'intégration en général et à celle d'une intégration sous l'égide du PNUD en particulier, il n'a pas été possible de faire beaucoup de progrès dans ce domaine. Les textes adoptés, qui se bornent à émettre le vœu que l'on intègre progressivement les activités opérationnelles au niveau des secrétariats, des organes législatifs et sur le terrain, sont très en retrait par rapport à ce qu'envisageaient les Occidentaux et en particulier les Neuf, les Nordiques et le Canada. Ici également, il sera intéressant de voir si une volonté politique suffisante se dégage au sein des organismes concernés pour donner un début d'application pratique à ces recommandations. Rappelons enfin que l'UNICEF, le PAM et le PNUE n'ont finalement pas été compris dans cet exercice.

e. Secrétariat/Département des affaires économiques et sociales (chapitre VIII)

Ce chapitre, dont la négociation fut la plus difficile en raison des intérêts personnels (et souvent divergents) qu'il mettait en cause, est également celui qui, à ce stade du moins, a engendré les résultats les plus concrets. Une fois mis en place l'organigramme préconisé par le Comité de la restructuration, les affaires



économiques et sociales seront traitées par quatre unités différentes: un directeur général qui sera l'adjoint direct du Secrétaire général pour les questions économiques, un département renforcé des affaires économiques et sociales, un département réglant les affaires opérationnelles qui sont du ressort du secrétariat, un département responsable du soutien logistique pour les différentes conférences dans ce domaine (voir pour plus de précision l'annexe E).

### 5 III. Questions affectant la Suisse

Durant ces deux années de négociations, il nous a été possible de défendre avec succès les points sur lesquels la restructuration touchait directement aux intérêts de la Suisse. C'est ainsi que la participation d'un Etat non membre des Nations Unies aux travaux de l'ECOSOC (chapitre II, alinéa 9b) a été réaffirmée, alors que, dans le chapitre V, la formule retenue finalement pour la composition du futur organe législatif unique (alinéa 8) nous donne satisfaction.

Le seul point sur lequel notre statut risque d'être plus faible par rapport à la situation actuelle est le paragraphe 7d du chapitre II qui a trait à la préparation des conférences mondiales. Il s'agira de voir si, lorsque l'ECOSOC discutera des modalités d'application de cet article, il sera possible de faire reconnaître notre droit de participer à part entière aux travaux préparatoires des conférences mondiales, comme cela fut le cas jusqu'ici.

### IV. Mise en oeuvre des recommandations

Les modalités de la mise en oeuvre des recommandations du Comité de la restructuration ont été fixées - de manière assez flexible il est vrai - dans la résolution par laquelle l'Assemblée générale a



endossé les résultats de la restructuration. Cette résolution, qui déclare expressément que le processus de restructuration doit se poursuivre (alinéa 3 du préambule) prévoit trois cas distincts de mise en oeuvre des recommandations:

- a. En ce qui concerne les recommandations qui tombent dans le domaine de compétence du Secrétaire général et dont les mesures d'application ne sont pas controversées, le Secrétaire général est invité à les appliquer et à faire rapport à ce sujet à la 65ème ECOSOC, puis à la 33ème Assemblée générale.
- b. En ce qui concerne les recommandations qui tombent dans le domaine de compétence du Secrétaire général mais dont les mesures d'application sont encore controversées à ce stade - il s'agit essentiellement des recommandations visant le secrétariat (chapitre VIII) sur lesquelles le Secrétaire général s'est prononcé d'une manière jugée insuffisante par le G-77 dans le document A/C.5/32/86 soumis à la Cinquième Commission -, le Secrétaire général est invité à préciser sa pensée d'ici la 64ème session de l'ECOSOC.
- c. Les organes du système enfin sont invités à appliquer les recommandations les concernant et à faire rapport à la 33ème Assemblée générale.

C'est donc déjà <sup>à</sup> la 64ème, puis à la 65ème session de l'ECOSOC et à la 33ème Assemblée générale qu'il appartiendra de suivre l'application des conclusions et recommandations relatives à la restructuration.

## V. Dispositions pratiques sur le plan suisse

La question de la mise en oeuvre de ces recommandations a donc de fortes chances de figurer à l'ordre du jour d'un nombre important d'organes du système des Nations Unies en 1979 et dans les années à venir. Aussi nous demandons-nous s'il ne serait pas utile que les résultats de la restructuration soient portés par vos soins à la connaissance de nos délégués dans ces organes, le cas échéant avec des instructions, de manière à ce qu'ils puissent prendre position en connaissance de cause.

Comme vous le savez, le Comité de la restructuration a été présidé de manière remarquable par l'Ambassadeur Dadzie (Ghana) qui représente son pays à Berne et à Genève. L'Ambassadeur Dadzie a toujours montré beaucoup de compréhension pour les positions défendues par notre pays. Il me semblerait donc opportun que les autorités suisses l'en remercient à l'occasion, de la manière qui vous paraîtra la plus appropriée.

## VI. Documentation

Je joins en annexe pour la Direction politique III (et, dans la mesure où il en existe suffisamment de copies, également pour les autres services) différents documents qui me paraissent susceptibles de vous intéresser:

- a. Rapport de la Deuxième Commission (A/32/480/Add.1) (ce rapport contient à la page 11 la résolution finale adoptée par l'Assemblée générale avec, en annexe, les recommandations relatives à la restructuration (p. 13-30).
- b. Document A/32/34 (2ème partie). Contient les "déclarations interprétatives" faites par différents Etats au sujet de la restructuration.



- c. Document A/C.5/32/86. Rapport du Secrétaire général sur les incidences financières et administratives.
- d. Exposé du Secrétaire général adjoint Davidson en Deuxième Commission le 16.12.1977.
- e. Extrait d'un communiqué de presse (GA/AB/1788) exposant la nouvelle structure du secrétariat pour les affaires économiques et sociales.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHARGE D'AFFAIRES A.I.



(Brunner)

✓ Annexes ment.

Copie à:

- Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, DPF
- Division du commerce, service du développement, DFEP
- Direction du droit international public, DPF
- Section affaires culturelles, DPF
- Direction politique (Nations Unies et O.I.), DPF, à l'att. de M. Kamer
- Service économique et financier, DPF
- Secrétariat CICFAO, DFEP